



Licenciement abusif ? préavis non payé à ce jour.

Par **withangelle**, le **07/03/2009** à **20:54**

Bonjour à tous, je m'adresse à vous car aujourd'hui je ne sais pas vraiment quoi faire.

J'ai été licencié le 27 Janvier 2009, car étant agent immobilier et en avance sur commissions, j'étais en déficit de 7900 euros.

Etant dans l'entreprise depuis 7 mois, j'avais un mois de préavis à effectuer, mais il a été convenue avec mon employeur que je ne le ferais pas mais qu'il me serait bien entendu payer. Ce préavis se terminait donc le 27 Février, mais sur ma lettre de licenciement, celui a été notifié comme se terminant le 03 Mars, je n'ai pas fait polémique et à ce jour, et après avoir pris contact avec eux comme précisé dans la lettre à la fin de mon préavis, on me dit qu'il n'ont toujours pas mon chèque, ni mon solde de tout compte, ni mes papiers assedic, enfin rien, je n'ai reçu que ma fiche de paye.

On m'a dit de revenir Lundi, mais qu'ils n'était pas sur....

A ce jour, je ne peux pas payer mon loyer, ni manger... Et je ne peux pas m'inscrire au chômage, ce qui fait que déjà le mois prochain, je suis dans le flou total....

Que dois- je faire ?

Je les ai arceler au téléphone mais il ne veule rien me dire, et ne savent rien!

que puis-je envisager ?

Ensuite j'ai une question concernant mon licenciement, et je souhaite savoir si il est abusif ou non.

Comme dit précédement, j'avais un statut VRP salarié, je touchais donc toute ma paye en avance sur commissions et j'étais a 7900 euro que je leurs "devait".

Lentreprise a décider de licencier tout les gens qui avait plus de 7000 euro de "dettes", donc une bonne partie des collègues on été licenciés.

Aujourd'hui j'ai revu un de mes anciens collègues qui lui aussi faisait parti de cette razia, il était a plus de 10 000 euro de dettes envers l'entreprise vu qu'il avait le même statut que moi et lui après son entretien préalable au licenciement, n'a pas été licencié, il a été placé en location, plutôt qu'en vente.

Puis-je considerer cela comme anormal ?

Merci de vos réponses car je suis dans un flou total.

Par **julius**, le **07/03/2009** à **23:48**

Bonjour,

J'ai en charge en ce moment quelques dossiers d'agents immobilier comme le vôtre.

Les licenciements disciplinaires [s]sont en faite des licenciement économiques déguisées[/s]. Vous devrez aller vers les prud'hommes pour faire requalifier vos licenciements , et obtenir des indemnités pour rupture abusive.

Concernant vos salaires , et solde de tout compte , envoyez lui un dernier recommandé (mais je crains qu'il reste sans réponse).

Rapprochez vous d'un conseil (tel que AVOCAT ou DEFENSEUR SYNDICAL) et préparez un référé pour exiger le paiement des salaires dus et les papiers nécessaires à votre inscription au ASSEDIC.

Par **withangelle**, le **07/03/2009** à **23:51**

Merci de votre réponse,
Je comptais justement envoyer un AR, mais je ne compte pas que cela avance plus....

Pour ce qui est de prendre un avocat, je n'aurais pas les moyens actuellement, je voudrais juste qu'on me donne ma paye et puis tampus....

Par **julius**, le **08/03/2009** à **00:03**

Pour ce qui est de prendre un avocat, je n'aurais pas les moyens actuellement, je voudrais juste qu'on me donne ma paye et puis [fluo]tampus[/fluo]

Sans vouloir vous effrayer , vous êtes TROP nombreux à penser que vos employeurs vont vous faire une croupette et payer.

Un défenseur syndical coute moindre qu'un avocat , et vous aurez au moins la possibilité de réclamer votre du!

Maintenant , c'est VOTRE décision , et n'attendez pas de miracle (surtout dans l'immobilier)

Par **withangelle**, le **08/03/2009** à **00:06**

Je vais y réfléchir, et voir ou est la meilleure chose a faire.

Simple question, sachons que mon employeur est une grosse entreprise dans le milieu immobilier, pensez vous que malgré tout j'ai une chance ?

vu que selon eux, tout était de ma faute comme dit dans ma lettre de licenciement.

Par **julius**, le **08/03/2009** à **00:15**

[citation]Je vais y réfléchir, et voir ou est la meilleure chose a faire.

Simple question, sachons que mon employeur est une grosse entreprise dans le milieu immobilier, [fluo]pensez vous que malgré tout j'ai une chance ?[/fluo]

-> Si je ne le pensais pas , je ne le vous dirais pas.La taille ne fait pas le bonne employeur ... bien au contraire.

vu que [fluo]selon eux[/fluo], tout était de ma faute comme dit dans ma lettre de licenciement. [/citation]

->Laissez moi devinez , ils vous ont chanté que vous teniez mal votre agence ,ou que vos fiches (rapports) n'étaient pas rendues en temps ; que votre bilan est catastrophique; que l'on ne sait jamais où vous êtes ; que vous êtes injoigniables à l'agence ? ou que sais je encore

(absences injustifiées par exemple) ...

Tout ces exemples , je les tire des dossiers que je traite , et où l'employeur dit à l'employé qu'il est fautif pour (entre autres) les raison énoncés ci dessus.

La vrai raison , et , où d'éviter la liquidation judiciaire (en diminuant les charges de personnel sans vendre d'actifs) , où d'éviter de s'empêcher de reprendre du personnel lorsque l'activité redémarrera !

Par **withangelle**, le **08/03/2009** à **00:19**

Et bien je vais peut etre vous surprendre mais ils ne mon reprocher rien de tout ça... Juste d'etre en déficit et de ne rien foutre sur le terrain, de ne faire aucune prospection.... (alors que je passais mes matinées dehors par vents, pluies, neiges....)

C'est pathétique...

Pour un délégué syndical, je pense me renseigné a la CFDT ?

Par **julius**, le **08/03/2009** à **00:21**

[fluo]Pour un délégué syndical, je pense me renseigné a la CFDT ? [/fluo]

Je ne pourrais prêcher pour une autre patrie que la mienne qu'est la CFDT , cependant , faites vos choix en fonction de vos convictions.

Je pense que le renseignement ne vous coûtera rien , et que vous aurez à coeur de prendre la meilleur décision pour vos intérêts.

Par **withangelle**, le **08/03/2009** à **00:26**

Je pense les appeler dans la semaine pour leurs poser deux trois questions et voir ce qu'ils ferait dans mon cas...

En esperant y trouver de l'aide.